



... des lignes pour se voir...

« Une structure qui tout en étant sérieuse n'a pas honte d'être heureuse » (Paulo Freire)

BricaBracs en Actions

68 chemin des Baumillons,
13015 Marseille

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Siret : 808669519 000 15

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

Compte rendu de l'AG du CF du 28 septembre 2017

PrésentEs : Erwan, Marie Claude, Magali

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 28 septembre 2017

Décisions courantes

1- stratégie de travail /prioriser

dossier de subv, fondation

Erwan ne souhaite pas s'occuper de dossier de subvention / fondation pour cette année, trop chronophage pour peu de résultat. Autres priorités pour construire notre projet sur le fond.

En priorité s'occuper de : dossier alsh, accueil services civiques, structurer les vides greniers et les pérenniser, réflexion sur le projet Boulangerie.

Marie Claude tente à nouveau un dossier à la fondation pour l'école de A à Z.

Marie Claude souhaite essayer la fondation CMA CGM, elle se renseigne,...

Différents dossiers :

Service civique : Erwan

Dossier ACM (alsh) : Erwan et Sophie vacances de toussaint

Dossier organisme de formation : voir ce que ça implique avec Michel après les vacances de la toussaint, pour un terme plus lointain (pas cette année).

2- Dossier en cours

Vide grenier : être présent aux vides greniers le plus possible.

Aspect financier mais aussi relation avec d'autres assos et projet social avec Résilience et Armée du salut, intéressant à développer.

Demander aux parents de s'engager un we par mois pour financer l'école. Question en suspens.

Problème du stockage à résoudre assez rapidement (30 novembre : limite du stockage dans le local scout).

Voir avec l'Armée du salut et Resilience si un cofinancement d'un container est possible (1500 euros + 300 euros de transport).

Erwan fait un document à partir du bilan réalisé du vide grenier de septembre. Tableau d'organisation des tâches et postes à tenir.

Erwan demande à Joëlle son garage métallique à démonter.

Dossier Pane :

Pas de piste possible vers les locaux scouts.

Proposition de construire en dur à la place de l'atelier (partagé avec Accueil et rencontre). Est-ce un bon choix si ça supprime l'atelier sans lieux pour le remplacer ? Gros investissement alors qu'on ne sent pas une volonté forte de développement dans l'espace général.

Globalement pour ces dossiers.

Demander au CP une réponse écrite pour le container (taille et lieu) et le local pane.

Accueil collectif de Mineur

Objectif : réalisation du dossier pour mi novembre.

L'accueil des enfants du quartier (accueil et rencontre et restos du coeur) en centre aéré est en attente avec la constitution du dossier ACM. Nous refusons la proposition d'accueil et rencontre de prendre en charge les enfants après l'aide aux devoirs gérée par les restos du coeur entre 15h30 et 16h30. Accueillir et intégrer dans la logique éducative Bricabrac oui. Mais là ce serait un cadre inapproprié.

Gibus :

Maintenir et Augmenter la diffusion du flyer Gibus (la liste info). Que chacun continue à solliciter et motiver des Gibustiers.

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

Changement : art. 10 nouveau, art. 9 modifié, validé en CF du 27 octobre 2017

10 – Horaire et présences des mardis

Tous les enfants mangent à Bricabracs. Les familles récupèrent les enfants à 13h

09 – Réunion d'AGORA

Le samedi, veille de vide grenier

10h-11h discussion éducative sur la vie dans le lieu, La Tanière

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements, atelier jardin, ...

08 – Réunion du Conseil de Fonctionnement

Le 4ème jeudi du mois (sauf exception).

19h30-21h (horaire modifiable)

En alternance à l'union syndicale Solidaire et à la Tanière.

07 – Horaires et jours d'accueil

horaire d'ouverture : 8h-17h

Accueil : entre 8h et 8h50 / 16h30-17h

Présence possible des enfants : 9 demi journées. Fermé le mardi après midi

Présence obligatoire : 5 matinées et 3 après midi. 1 après midi est au choix des familles.

1 mercredi / mois. Fermé. En raison de l'organisation des formations professionnelles cette année 2017-2018

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF (1^{er} juin 2017)

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.

Argumentation du CF à ce jour 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet. Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tutrices/teurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectifs de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe

éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)

03 - Critère de choix des familles (22 mars 2017)

Par ordre de priorités :

1/ réinscription

2/ fratrie

3/ Age

4/ancienneté des pré-inscriptions

5/ quartier

02 - Concernant les prestations mensuelles (22 mars 2017)

Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.

- Toute période commencée est due.
 - PI : sept oct (2 mois)
 - PII : novbre dec (2 mois)
 - PIII : janv fevr (2 mois)
 - PIV : mars avril (2 mois)
 - PV : mai juin juillet (3 mois)
-

01 - Le coût mensuel (22 mars 2017)

Il est maintenu à 30euros/ mois / enfants

Il s'effectuera de septembre à juillet. 11 mois. l'an prochain

Versement de 110euros de l'allocation de rentrée scolaire. (ARS)
